



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 27 novembre 2024, **règlement de contrôle intérimaire n° 346-2024, assurant la protection de certains immeubles construits avant 1940**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 9 décembre 2024.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Godmanchester certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h30 et 16h30 le 11 jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 jour de décembre 2024.

Directeur(trice) général(e) et
greffier(ère)-trésorier(ère)